



DEPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de DRAGUIGNAN

MAIRIE DE GRIMAUD

ARRETE DU MAIRE

N° 2022 - 382

**Portant autorisation de voirie et interdiction provisoire
de circulation.**

- **Chemin des Vignaux**

Le Maire de la Commune de GRIMAUD (Var),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2 à L.2213-6 portant disposition des pouvoirs de police du Maire en matière de sûreté, sécurité, salubrité publique, de circulation et de stationnement,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2122-1 à L.2122-4,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.113-2, L.116-2, L.116-7, L.141-1 à L. 141-2, R.116-1 à R.116-2 et R.141-13 à R.141-21,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.130-4, L.325-1 à L.325-13, R.325-1 à R.325-46, R.411- 26, R.412-29 à R.412-33 et R.417-10 alinéa 10,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté municipal n° 2013-065 en date du 18 mars 2013 fixant les limites du périmètre d'agglomération de la Commune de Grimaud,

Vu l'arrêté Municipal n°2020-063 en date du 11 Juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Francis MONNI, 4ème Adjoint au Maire,

Considérant la requête en date du 21 octobre 2022, par laquelle l'entreprise « ABELLA TERRASSEMENT », sise à Sainte-Maxime (83120), n°1301 Route du Muy, sollicite l'autorisation de réaliser des travaux d'installation d'un poteau incendie au niveau du n°449 Chemin des Vignaux, pour le compte de la société « VEOLIA EAU Golfe de Saint-Tropez »,

Considérant que compte tenu de l'étroitesse de la voie, il convient de barrer la voie durant les travaux et de mettre en place une déviation par le chemin de Saint-Pierre et le Chemin de la Boal,

Considérant que ces travaux seront exécutés les **lundi 21 et mardi 22 novembre 2022**,

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation, afin de faciliter l'exécution des travaux susvisés et de garantir la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1^{er} : La société « ABELLA TERRASSEMENT » est autorisée à installer un poteau incendie pour le compte de la société « VEOLIA Eau Golfe de Saint-Tropez », au niveau du n°449 Chemin des Vignaux, les lundi 21 et mardi 22 novembre 2022.

Article 2 Durant cette période, la circulation des véhicules, Chemin des Vignaux, **devra être interdite** et une déviation sera mise en place par le Chemin de la Boal et le Chemin de Saint-Pierre.

Le pétitionnaire devra préciser à l'entrée du chemin des Vignaux « Route barrée – Déviation par Chemin de la Boal/Chemin de Saint-Pierre », pendant toute la durée de son opération.

Article 3 : Pendant toute la durée des travaux, l'accès des riverains et des usagers à leurs propriété et commerces sera maintenu et sécurisé en permanence.